

AGISSEZ CONTRE LA FRAUDE

CAHIER DES FRAUDES

PRÉPARER PAR LE
POSTE DE QUARTIER 7



LES TYPES DE FRAUDES



Fraude par carte de crédit	Page 3
Fraude par carte de débit	Page 5
Fraude par chèque	Page 6
Vol et fraude appareil cellulaire	Page 7
Fraude au nom de l'agence du revenu du Canada (ARC)	Page 9
Fraude d'identité supposition de personne	Page 11
Fraude "La GUICH"	Page 12
Fraude méthode de l'entrepreneur	Page 14
Fraude - Extorsion et sites pornographiques	Page 15
Fraude des "grands-parents"	Page 16
Fraude «PAIEMENT URGENT»	Page 17
Fraude financière par téléphone (faux représentant)	Page 18
Fraude Arnaques amoureuses	Page 19
Zone d'échanges sécurisée	Page 20
Sources	Page 21

FRAUDE PAR CARTE DE CRÉDIT

Les cartes de crédit volées, contrefaites ou altérées sont autant de façon de frauder. Vous devez donc être vigilant lors de transactions effectuées avec des cartes de crédit. Dans le doute, n'hésitez pas à faire des vérifications supplémentaires pour valider les informations.

QUOI FAIRE ?

Quand vous êtes victime d'une fraude :

- Aviser immédiatement votre institution financière et faites annuler votre carte de crédit.
- Communiquer avec la police ou présentez-vous dans un poste de quartier.
- Contacter les agences nationales d'évaluation du crédit pour demander qu'une vigilance accrue soit portée à votre dossier de crédit, si un fraudeur tentait d'utiliser votre identité:
 - Équifax Canada : 1-800-465-7166
 - Trans Union : 1-877-713-3393

CONSEILS DE PRÉVENTION

Conseil pour le consommateur

- Ne jamais divulguer votre numéro de carte de crédit au téléphone, sauf si vous avez initié la transaction.
- Éviter de jeter vos reçus et vos relevés de compte n'importe où, car des informations personnelles y sont inscrites.
- Vérifier les informations sur vos reçus et votre relevé de compte mensuel pour identifier toute anomalie.
- Quand vous payez avec votre carte de crédit, ne jamais la perdre de vue et s'assurer qu'on vous remette la bonne carte. Au restaurant, accompagner le serveur lors de la transaction.
- En cas de perte ou de vol, faire immédiatement annuler vos cartes de crédit auprès de votre institution financière.

Conseils pour le commerçant

Certains fraudeurs adoptent des comportements typiques auxquels vous devez prêter attention. Toutefois, ne tirez pas de conclusions hâtives, car un consommateur honnête pourrait adopter certains de ces comportements!

Ainsi, soyez vigilant auprès d'un client qui :

- Retire une carte de crédit de sa poche plutôt que d'un portefeuille.
- Ne possède aucune autre pièce d'identité.
- Demande la limite de crédit de sa carte.
- Arrive quelques minutes avant la fermeture du commerce.

- Insiste pour prendre livraison de gros articles même si la livraison est gratuite.
- Demande de l'argent comptant avec sa carte de crédit.
- Ouvre un compte de crédit et achète de la marchandise coûteuse qu'il veut apporter immédiatement.
- Effectue de gros achats à des heures particulières.

Quand vous croyez être en présence d'un fraudeur:

- Contacter les agences nationales d'évaluation du crédit pour savoir si la carte de crédit qui vous est présentée est conforme.
- Composer le 911 pour en aviser la police.

Indicateurs d'une carte de crédit falsifiée ou contrefaite :

- Inégalité des caractères.
- Flexibilité et épaisseur de la carte (comparez-la avec une vraie carte).
- Signature illisible.
- Date d'expiration de la carte.
- Différence entre le numéro de la carte de crédit et celui sur le relevé.
- Absence d'hologramme lorsque la carte est inclinée.
- Différence entre les quatre premiers chiffres de la carte, en petits caractères, et les chiffres embossés.

EN SAVOIR +

Fraudes récentes - Centre antifraude du Canada au: 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentrecentreantifraude.ca.

Le Petit Livre noir de la fraude - Bureau de la concurrence: bureaudelaconcurrence.gc.ca

FRAUDE PAR CARTE DE DÉBIT

Quoi faire?

Si vous êtes victime d'une fraude :

- aviser immédiatement votre institution financière et faites annuler votre carte de débit ;
- contacter la police ou présentez-vous dans un poste de quartier.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Ne jamais révéler votre numéro d'identification personnel (NIP).
- Ne pas choisir un NIP facile à deviner et ne l'inscrivez pas sur un document.
- Effectuer vos transactions au moment et à l'endroit où vous êtes à l'aise.
- Ne jamais perdre votre carte de vue.
- Lorsque vous composez votre NIP, formez un écran avec votre corps ou votre main pour déjouer les regards indiscrets.
- Si vous pensez que le guichet automatique a été trafiqué, par exemple si vous notez quelque chose d'inhabituel sur l'équipement, avisez votre institution financière.
- En cas de perte ou de vol, faire immédiatement annuler votre carte de débit auprès de votre institution financière.

EN SAVOIR +

Fraudes récentes - Centre antifraude du Canada au: 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentrecentreantifraude.ca.

Le Petit Livre noir de la fraude - Bureau de la concurrence: bureaudelaconcurrence.gc.ca

FRAUDE PAR CHÈQUE

Un individu commet une fraude par chèque s'il fait une fausse déclaration écrite en vue d'en soutirer un bénéfice ou de léser une personne.

Exemples :

- Effectuer une transaction avec un chèque sans provision ou avec un chèque certifié contrefait.
- Induire une personne à accepter un chèque volé sur lequel une signature a été imitée.
- Encaisser un chèque sur lequel le montant a été modifié.
- Rembourser un montant sur un chèque de paiement en trop.

QUOI FAIRE?

Si vous êtes victime d'une fraude :

- aviser immédiatement votre institution financière;
- contacter la police ou présentez-vous dans un poste de quartier.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Vérifier l'identité de l'individu avec lequel vous transigez : carte d'identité avec photo, chèque personnalisé, etc.
- S'assurer que le chèque ne porte aucune marque de modification.
- Comparer la signature du chèque avec celle d'une autre pièce d'identité.
- Porter attention à la description physique de l'individu sur le permis de conduire : elle doit correspondre à celle du client.
- Téléphoner à la résidence et au travail du client pour vérifier s'il s'y trouve.
- Être prudent avec les chèques certifiés : vérifier leur authenticité auprès de votre succursale.
- En cas de perte ou de vol, faire immédiatement annuler vos chèques auprès de votre institution financière.

En savoir +

Fraudes récentes - Centre antifraude du Canada au: 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentrecentreantifraude.ca.

Le Petit Livre noir de la fraude - Bureau de la concurrence: bureaudelaconcurrence.gc.ca

VOL ET FRAUDE APPAREIL CELLULAIRE

De plus en plus de personnes conservent sur leurs téléphones intelligents des renseignements personnels, y compris des données financières ou liées au travail. La perte ou le vol d'un appareil sans fil qui n'est pas protégé de manière adéquate peut avoir des conséquences importantes.

QUOI FAIRE EN CAS DE VOL?

Dans les cas de vol de téléphone cellulaire, communiquer immédiatement avec votre fournisseur de services sans fil et le faire désactiver.

Déclarer le vol à la police.

Décrire le(s) suspect(s) ainsi que la direction de la fuite. Indiquer le numéro de série et le numéro IMEI permettant d'identifier l'appareil. À titre préventif, le numéro IMEI d'un téléphone cellulaire peut être obtenu en composant le `*#06#` sur le clavier et doit être conservé en lieu sûr, en cas de vol. Si vous ne l'avez pas sous la main, votre fournisseur de téléphonie cellulaire pourra vous remettre le numéro IMEI. Le téléphone cellulaire pourra ainsi être remis au plaignant s'il est retrouvé par notre Service.

Liste noire d'appareils volés ou perdus

Cette liste regroupe tous les numéros IMEI (identité internationale d'équipement mobile) – le numéro de série de l'adresse IP – des cellulaires déclarés volés ou perdus. Cette liste est disponible en ligne pour tous les fournisseurs de services et pour tout citoyen désirent vérifier si le téléphone qu'il désire acheter peut être réactivé.

Les personnes qui désirent se procurer un téléphone usagé sont ainsi mieux informées et peuvent éviter d'acheter un appareil qui serait impossible à réactiver, même si la carte SIM ou le fournisseur de service sont changés. Cette mesure rend le vol de cellulaires beaucoup moins rentable.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Être particulièrement discrets, vigilants et éviter d'exposer inutilement vos appareils électroniques personnels.
- Ne pas se servir de votre appareil électronique dans les endroits où vous pourriez être vulnérable.
- Le fait d'écouter la musique très forte empêche souvent de voir venir le danger. S'assurer d'être en mesure d'entendre les bruits extérieurs et être attentifs aux comportements douteux.
- Noter le numéro IMEI (vous pouvez l'obtenir en faisant : `*#06#`).

- S'assurer que votre appareil est protégé par un mot de passe.
- Configurer vos paramètres afin que votre appareil se verrouille de lui-même après un court laps de temps.
- Installer une application qui vous permettra de supprimer ou d'effacer à distance les données comprises sur votre appareil en cas de vol ou de perte.
- Installer une application qui vous permet de localiser votre appareil.

FRAUDE - CONTREFAÇON DE CELLULAIRE

Plusieurs personnes se sont fait floués après avoir utilisé les médias sociaux tels que Kijiji ou Facebook pour se procurer des téléphones cellulaires – généralement de marque iPhone. Les fraudeurs donnent généralement rendez-vous dans des endroits publics où des imitations sont vendues comme appareils originaux.

Ces téléphones qui s'achètent sur Internet en provenance du marché asiatique sont très semblables aux originaux. Vous êtes invités à être vigilants lorsque vous effectuez ce genre d'achat, en vérifiant le numéro IMEI et le modèle sur internet, afin de vous assurer que le téléphone n'est pas volé ou qu'il ne s'agit pas d'une imitation.

Que faire si vous êtes victime de fraude :

- Rassemblez toute l'information sur la fraude, ce qui comprend, les copies de courriels ou de messages textes.
- Transmettez cette information sur la fraude au poste de police de quartier le plus près.
- Signalez l'annonce frauduleuse sur le site Web de l'annonceur.

POUR EN SAVOIR +

Protège ton cell.com

Vérifiez un appareil Canada

Protégez vos données

FRAUDE AU NOM DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Spécialement durant la période des impôts (mais pas inclusivement), nous vous invitons à faire preuve de vigilance afin de ne pas tomber dans le piège des arnaqueurs qui prétendent être des représentants de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Ces fraudeurs utilisent souvent les deux mêmes approches. Ils se font passer pour des représentants de ces agences par téléphone ou par courriel. Ils tentent d'obtenir par hameçonnage (faux site Internet ou faux liens à cliquer) des renseignements personnels pour un remboursement par carte de crédit ou de débit prépayée ou encore via le compte bancaire. Lorsque les fraudeurs demandent à ce que des montants soient payés, ils demandent que cela soit fait par l'achat de cartes iTunes, Google Play ou de Bitcoin par exemple.

Les deux stratagèmes utilisés

- Les personnes reçoivent un appel, un message texte ou un courriel leur disant qu'elles ont droit à un remboursement et que pour l'obtenir, elles doivent fournir des renseignements personnels.
- Les personnes reçoivent un appel ou un courriel les informant qu'une vérification a révélé qu'elles ont des impôts non payés. On leur indique qu'elles doivent effectuer le paiement immédiatement pour éviter d'avoir à payer une amende ou qu'elles doivent rembourser le montant dans les plus brefs délais pour éviter de faire l'objet d'un mandat d'arrestation.

Les fraudeurs se font parfois passer pour des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de la Sûreté du Québec (SQ) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

CONSEILS DE PRÉVENTION

L'ARC ne demande jamais de renseignements personnels par courriel. Si vous êtes sollicité de cette manière, ne répondez pas et ne cliquez pas sur les liens contenus dans ces courriels. En aucun temps l'ARC ne vous menacera de mesures de rétention telle une arrestation par exemple.

- Ne vous fiez pas systématiquement à ce qui est écrit sur l'afficheur de votre téléphone ou sur le logo des agences du revenu dans un courriel pour confirmer l'authenticité de votre interlocuteur. Il existe, par exemple, des logiciels qui permettent de modifier le vrai numéro d'appel.

- Au moindre doute, vérifiez d'abord l'authenticité d'un appel avant de divulguer des informations personnelles ou transférer ou donner de l'argent. Pour ce faire raccrochez et recherchez le numéro de revenu Canada sur votre rapport d'impôt et contactez-les.

EN SAVOIR +

Le site Internet de l'Agence du revenu du Canada (ARC) contient plusieurs informations utiles à propos de ces stratagèmes, incluant des exemples de courriels et d'appels frauduleux. Pour vérifier l'authenticité d'une demande de renseignements personnels ou d'argent, communiquez avec l'Agence de revenu du Canada au 1-800-959-7383 ou avec Revenu Québec au 514-864-6299.

Si vous avez été victime ou témoin d'une fraude, communiquez avec le 911 ou présentez-vous à un poste de quartier afin qu'un rapport d'événement soit rédigé. Pour signaler une fraude ou obtenir des informations supplémentaires sur les fraudes en vigueur actuellement, consultez le site Internet du Centre antifraude du Canada.

Le petit livre noir de la fraude 2e édition, Bureau de la concurrence:
bureaudelaconcurrence.gc.ca

FRAUDE D'IDENTITÉ – SUPPOSITION DE PERSONNE

La fraude d'identité consiste à voler ou détourner l'identité d'une personne, vivante ou morte afin d'obtenir un avantage, un bien ou causer un désavantage à un individu. L'utilisation de l'identité d'une tierce personne est fréquemment utilisée pour commettre des fraudes.

EXEMPLES :

- Quelqu'un utilise votre nom pour faire une fausse ouverture de compte ou pour obtenir une carte de crédit.
- Quelqu'un s'identifie avec votre nom lors d'une interception policière.
- Une transaction effectuée à partir de renseignements provenant d'une carte de crédit.
- Un retrait d'argent avec une carte de débit volée.
- Un paiement avec un chèque sur lequel une signature a été imitée.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Il est important de signer vos cartes de crédit dès que vous les recevez.
- Il ne faut jamais prêter vos cartes de crédit.
- En cas de perte, de vol ou d'irrégularités sur votre relevé de compte mensuel, faites immédiatement annuler vos cartes de crédit auprès de votre institution financière.
- Détruire à l'aide d'un appareil de déchiquetage par coupe croisée tous les documents sur lesquels se trouvent vos informations personnelles tels que les reçus, les factures, la correspondance officielle provenant du gouvernement ou des institutions financières dont vous n'avez plus besoin. Ne les jetez pas dans les poubelles accessibles au public.
- Il est important de ne jamais communiquer au téléphone des renseignements personnels comme votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et vos numéros de cartes de crédit, sauf si vous avez établi vous-même la communication.
- Le NIP ne doit pas être facile à deviner et ne l'inscrivez pas sur un document.

Si vous avez été victime ou témoin d'une fraude, communiquez avec le 911 ou présentez-vous à un poste de quartier afin qu'un rapport d'événement soit rédigé.

Pour signaler une fraude ou obtenir des informations supplémentaires sur les fraudes en vigueur actuellement, consultez le site Internet du Centre antifraude du Canada.

FRAUDE « LA GUICH »

C'est QUOI?

Ce stratagème, surnommé « la GUICH » (Guich est un diminutif du mot guichet), met en scène un suspect qui entre habituellement en contact avec sa victime, souvent mineure ou vulnérable, au moyen des médias sociaux ou dans un lieu public.

Le suspect fait miroiter à sa victime la possibilité de gagner de l'argent rapidement et sans risque. Il lui explique qu'elle n'a qu'à lui « prêter son compte bancaire » en vue d'une transaction, et ce, en échange d'une compensation financière.

La façon de procéder peut prendre différentes formes. Dans certains cas, le suspect convainc la victime de lui transmettre ses informations bancaires et ses coordonnées personnelles afin de faire des transactions frauduleuses dans son compte. Dans d'autres cas, le suspect lui demande de lui remettre tout simplement sa carte et son numéro d'identification personnel (NIP) en échange d'une somme d'argent.

Il est important de savoir que les personnes qui donnent accès à leur compte bancaire à quelqu'un d'autre, que ce soit en échange ou non d'une somme d'argent, s'exposent aux conséquences suivantes :

- Accusations criminelles possibles pour complicité de fraude.
- Obligation de rembourser les sommes fraudées aux institutions financières.
- Dossier entaché auprès de l'institution financière pour usage frauduleux de compte bancaire.
- Dans le cas d'une personne mineure, le remboursement peut être demandé aux parents responsables.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Demandez à votre jeune s'il a ouvert un compte personnel auprès d'une institution financière à votre insu. Il est important de savoir que, d'une institution financière à l'autre, le consentement et la signature des parents diffèrent et ne sont pas nécessairement obligatoires selon l'âge de votre enfant. Toutefois, vous en demeurez entièrement responsable en cas de perte ou de fraude, que vous ayez ou non consenti à l'ouverture du compte.
- Sensibilisez votre jeune aux conséquences possibles s'il remet ses informations personnelles ou sa carte de débit et son NIP à quelqu'un. En cas de pressions indues à son égard, invitez-le à vous en parler.
- Communiquez avec votre poste de quartier si des personnes mal intentionnées ont approché votre enfant afin d'en informer rapidement les policiers.

- Échangez avec votre jeune sur les conseils de prévention habituellement offerts par les institutions financières, entre autres :
 - Ne jamais divulguer ses informations personnelles et son NIP;
 - Cacher son NIP lorsqu'on utilise ses cartes bancaires ou autres cartes;
 - Vérifier régulièrement son relevé bancaire, et si des transactions ou des frais inhabituels y sont repérés, communiquer avec son institution financière;
 - Se méfier des offres et des solutions faciles pour faire de l'argent, parce qu'il est fort probable que ce soit une escroquerie.
- N'hésitez pas à échanger avec votre enfant au sujet de cas vécus déjà médiatisés sur le sujet : « “Veux-tu faire de l'argent rapidement?” s'est fait demander un de Châteauguay ce printemps. Il a accepté l'offre. Finalement, il s'est appauvri de 800 \$ et il s'est retrouvé dans le pétrin. Son cas n'est pas unique[1]. »

[1] Source : <https://www.cybersoleil.com/des-ados-perdent-gros-dans-une-fraude-a-la-carte-de-guichet/>

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Si vous soupçonnez ou savez que votre jeune a été victime d'une fraude par carte de débit, signalez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité et communiquez rapidement avec votre institution financière.

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude en composant le 1 888 495-8501 ou en ligne.

Vous pouvez aussi signaler la fraude ou toute autre activité criminelle de manière anonyme et confidentielle auprès d'Info-Crime Montréal en composant le 514 393-1133 ou en ligne.

Vous pouvez également communiquer avec les deux agences nationales d'évaluation du crédit et demander qu'un avis de fraude soit inscrit à votre dossier de crédit[1].

- Equifax Canada : 1 800 465-7166
- TransUnion Canada : 1 877 713-3393

[1] Il se peut que des frais soient exigibles pour certains services offerts par ces agences.

FRAUDE

MÉTHODE DE L'ENTREPRENEUR

Ne vous laissez pas prendre au piège, soyez vigilants et osez dire «non» aux arnaqueurs.

MÉTHODE UTILISÉE PAR LE FRAUDEUR

- Le fraudeur agit généralement seul.
- Il sonne à votre porte pour vous offrir ses services en se présentant comme un entrepreneur en construction ou en simulant une urgence (dégât d'eau chez un voisin).
- Il vous demande alors de lui faire un dépôt de plusieurs milliers de dollars avant le début des travaux.
- Vous ne reverrez plus jamais le soi-disant entrepreneur, ni votre argent. Les travaux ne seront jamais effectués.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Osez dire "non" si vous n'êtes pas intéressé.
- Parlez à quelqu'un de confiance (famille, amis, voisins) avant de décider si des travaux sont nécessaires.
- Ne vous laissez pas influencer par les rabais ou les bonnes occasions.
- Au besoin, faites évaluer les travaux par différentes compagnies avant d'en choisir une.
- Si vous devez faire un dépôt laissez le minimum d'argent.
- Privilégiez une compagnie référée par des gens de confiance.
- Vérifiez la fiabilité de l'entrepreneur auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

RESSOURCES

Si vous êtes victime d'une fraude ou d'un vol, ou pensez l'être, n'hésitez pas à contacter les ressources suivantes pour obtenir de l'aide :

- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) : 911
- Ligne Aide Abus Aînés : 1-888-489-2287
- Ligne tel-Aînés : 514-353-2463
- Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

FRAUDE EXTORSION ET SITES PORNOGRAPHIQUES

Un mise en garde contre une fraude de type «sextorsion». Cette arnaque par chantage n'est pas nouvelle mais connaît une recrudescence actuellement, notamment à Montréal. Soyez vigilants.

MÉTHODE UTILISÉE PAR LES FRAUDEURS

Les fraudeurs contactent de façon aléatoire des personnes via différentes plateformes web. Ils leur font croire qu'ils possèdent des preuves vidéos dans lesquelles elles commettraient des gestes à caractère sexuel pendant qu'elles visionnaient des sites pornographiques. Les suspects menacent les victimes de publier les images si elles ne leur versent pas d'argent en bitcoins.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Il est important de ne pas répondre à ce type de menace.
- Ne jamais remettre d'argent sous quelques formes que ce soit ni ne dévoiler de renseignement personnel.
- Signaler l'arnaque à votre service de police.
- Aviser le Centre antifraude du Canada

FRAUDE DES "GRANDS-PARENTS"

Arnaque téléphonique contre les aînés

Au Canada, l'arnaque téléphonique fait des milliers de victimes chaque année. La majorité des personnes visées sont des aînés. Les fraudeurs prétendent être une personne proche de la famille aux prises avec un problème urgent nécessitant une somme d'argent (accident, démêlés avec la justice ou tout autre problème). Les fraudeurs manipulent leurs victimes en leur soutirant souvent plusieurs milliers de dollars.

MÉTHODE UTILISÉE PAR LE FRAUDEUR

- Le fraudeur communique généralement avec vous par téléphone.
- Il vous demande si vous le reconnaissez.
- Vous pensez que votre petit-fils vous appelle et nommez automatiquement son nom.
- Le fraudeur utilise alors ce nom pour avoir l'air crédible. Il vous demande une importante somme d'argent en prétextant qu'il a un problème urgent (accident de voiture / détenu en prison).
- Si vous acceptez de faire un virement de fonds ou de donner de l'argent en personne à quelqu'un d'autre, vous ne reverrez jamais votre argent.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Si l'appelant vous demande si vous l'avez reconnu, répondez simplement "non".
- Posez des questions personnelles auxquelles seul votre petit-fils pourrait répondre.
- Refusez de donner de l'argent avant d'avoir vérifié la version de votre interlocuteur auprès des membres de votre famille.
- Demandez-lui un numéro de téléphone pour le rappeler ou dites-lui de vous rappeler plus tard afin de pouvoir faire vos vérifications. En cas de doute, raccrochez.
- Rappelez-vous que vous avez toujours le droit de dire "non", même à un proche.

RESSOURCES

Si vous êtes victime d'une fraude ou d'un vol, ou pensez l'être, n'hésitez pas à contacter les ressources suivantes pour obtenir de l'aide :

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) : 911

Ligne Aide Abus Aînés : 1-888-489-2287

Ligne tel-Aînés : 514-353-2463

Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

FRAUDE «PAIEMENT URGENT»

C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une fraude où la victime est sollicitée par téléphone, par messagerie texte ou par courriel par des gens se faisant passer pour un agent du gouvernement (du revenu, de l'immigration), un agent de la paix ou un employé de siège social. Les fraudeurs invoquent, par exemple, des impôts non payés ou un dossier administratif incomplet afin de vous inciter à payer un montant d'argent ou à divulguer des informations de manière urgente.

COMMENT FONT LES FRAUDEURS?

- En créant un sentiment de panique ou d'urgence. Ils utilisent des menaces (amende, poursuite, déportation, mandat d'arrestation) proférées d'un ton agressif ou de fortes pressions afin de vous effrayer et d'exiger un paiement immédiat.
- En se faisant passer pour un employé d'un siège social pour vous demander d'acheter des cartes prépayées et de communiquer les codes d'activation au verso de la carte.
- En demandant d'acheter des cryptomonnaies ou des bons prépayés (p. ex. Flexepin).
- En vous sommant d'effectuer un paiement par téléphone ou via un site Internet donné.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Ne cédez pas à la pression, faites preuve de prudence et de scepticisme.
- Ne supposez jamais que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs ont recours à des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes.
- Méfiez-vous et gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental : n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression induite auprès des citoyens pour de telles demandes ; n'accepte de paiements par cartes prépayées en guise de remboursement.
- Les policiers ne communiquent pas non plus avec les citoyens dans l'objectif de leur soutirer ou d'exiger des renseignements personnels ou financiers.
- Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

- Signalez l'incident auprès de votre service de police local.
- Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 ou au <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>

Fraude financière par téléphone (faux représentant)

Modus operandi

Le fraudeur communique avec la victime par téléphone en se présentant faussement comme étant un employé d'une institution financière, tel qu'un conseiller ou un enquêteur, ou même en tant que policier.

Ce faux représentant peut être au courant de certaines transactions bancaires effectuées par la victime et il lui en fait mention afin de se donner de la crédibilité et de gagner la confiance de celle-ci lors de l'appel.

Une fois le lien établi, le faux représentant explique à la personne aînée qu'elle aurait été victime d'une fraude et lui propose des solutions afin qu'elle puisse protéger ses avoirs ou obtenir de nouvelles cartes de débit ou de crédit.

Différents stratagèmes

Le faux représentant utilise différents stratagèmes pour amener la victime à poser des actions. En outre, il demande à la personne de :

- transformer ses avoirs en cryptomonnaie, ex. : en Bitcoin, et de lui faire parvenir en vue d'un placement;
- rembourser le montant de la présumée fraude en achetant des cartes;
- prépayées, ex. : Google Play;
- lui faire parvenir ses cartes bancaires avec ses numéros d'identification personnelle (NIP) afin d'en obtenir de nouvelles.

Parfois, il propose même à la victime de mettre les cartes prépayées ou ses cartes de débit ou de crédit avec les NIP correspondants dans une enveloppe afin qu'une personne passe les chercher. Le faux représentant peut aussi demander à la victime de déposer cette enveloppe sous le tapis à l'extérieur de la porte d'entrée, dans la boîte aux lettres ou même lui offrir de venir récupérer le tout en personne.

CONSEILS DE PRÉVENTION

Si vous recevez un appel d'un représentant de votre institution financière ou d'un policier, celui-ci devrait déjà avoir toutes vos informations en main.

- Ne lui donnez pas aucun détail de plus.
- Ne vous fiez pas systématiquement à ce qui est écrit sur l'afficheur de votre téléphone pour confirmer l'authenticité de votre interlocuteur. Il existe, par exemple, des logiciels qui permettent de modifier l'affichage du vrai numéro d'appel.
- Au moindre doute, raccrochez et vérifiez l'authenticité de l'appel en communiquant directement avec votre institution ou avec votre service de police.

- Aucun service de police, service gouvernemental ou institution financière ne demande de transférer des fonds par cryptomonnaie, d'effectuer l'achat de cartes prépayées ou ne propose de venir chercher vos cartes à domicile pour rembourser une dette occasionnée par une présumée fraude ou protéger vos avoirs.
- Ne remettez jamais vos cartes bancaires ou vos NIP à qui que ce soit, sous aucun prétexte, à moins de vous trouver en personne à votre institution financière ou d'avoir communiqué vous-même avec la police.

En cas de fraude ou de situation semblant frauduleuse

- Vérifiez la validité de l'appel; communiquez vous-même avec votre institution à l'aide d'un numéro de téléphone officiel.
- Vous ne devez pas avoir honte si vous êtes victime : le fraudeur est un excellent manipulateur. Dénoncez-le.

POUR RAPPORTER UNE FRAUDE

- En cas d'urgence, composez le 9-1-1 pour joindre le SPVM ou votre service de police local si vous habitez à l'extérieur de Montréal.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 antifraudcentre-centreantifraude.ca
- Ligne Aide Abus Aînés, au 514 489-2287 • aideabusaines.ca
- Info Crime-Montréal, de façon anonyme et confidentielle au 514 393-1133 infocrimemontreal.ca.

FRAUDE ARNAQUES AMOUREUSES

C'est quoi

Le fraudeur entre en contact avec sa victime par l'entremise des médias sociaux ou des sites de rencontres. Il établit un lien de confiance avec elle et lui dévoile de prétendus sentiments amoureux. Une fois la relation virtuelle établie, il prétexte des problèmes financiers afin d'inciter la victime à lui envoyer de l'argent.

COMMENT FONT LES FRAUDEURS?

- En créant de faux profils sur des sites de réseautage social ou des rencontres en ligne et vous démontrent un intérêt à développer une relation « sérieuse ».
- En demeurant patients de manière à consolider la « relation ».
- En prétextant un besoin d'argent urgent (p.ex. pour vous visiter, pour visiter un parent ou un enfant malade ou mourant, pour des frais d'hôpitaux, des problèmes aux douanes, en raison d'une perte d'emploi ou d'un problème financier).
- En reprenant contact pour vous demander pardon (à la suite d'une transaction frauduleuse), réitérer leurs sentiments et tenter de vous soutirer davantage d'argent à l'aide d'un nouveau stratagème.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Faites preuve de prudence et de scepticisme lorsque vous naviguez sur des sites de rencontre ou sur les réseaux sociaux.
- N'acceptez pas les demandes d'amitié de personnes que vous ne connaissez pas.
- N'envoyez jamais d'argent à une personne que vous ne connaissez que virtuellement. Refusez toute transaction pour une tierce personne.
- Ne divulguez jamais vos informations bancaires.
- Évitez de partager des photos ou vidéos explicites.
- Conservez les identités frauduleuses pour les signaler, le cas échéant. Dans le doute, parlez-en à une personne de confiance.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Si vous soupçonnez ou savez, avoir été victime d'une arnaque amoureuse :

- Signalez l'incident auprès votre service de police local
- Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada 1-888-495-8501 antifraudcentre-centreantifraude.ca

Si vous désirez signaler une fraude ou toute activité criminelle de manière anonyme et confidentielle :

- Info Crime-Montréal, de façon anonyme et confidentielle au 514 393-1133 infocrimemontreal.ca.

ZONE D'ÉCHANGES SÉCURISÉE

Sources

Le SPVM a mis en place une zone d'échanges sécurisée pour les personnes qui effectuent des transactions en ligne sur des sites de ventes et d'échanges de biens afin d'aider à la prévention des fraudes.

Ces endroits sécuritaires sont des espaces sous surveillance vidéo qui permettent de rencontrer les personnes avec qui une transaction en ligne a été effectuée et de procéder à l'échange du bien vendu.

Plusieurs autres zones d'échanges sécurisées seront déployées en 2020. La première zone sécurisée qui a été déployée se trouve au poste de quartier 20 ouvert 24 h (1432, Sainte-Catherine Ouest - près de la rue Bishop).

CONSEILS DE PRÉVENTION EN LIEN AVEC LES TRANSACTIONS EN LIGNE

- Éviter de faire des démarches uniquement au téléphone ou par Internet (ex. : acheter sans jamais voir le bien).
- Se donner rendez-vous dans un lieu public (ex. : zone d'échanges sécurisée).
- Prendre des précautions pour identifier le vendeur.
- Si une offre semble trop belle pour être vraie, c'est probablement une fraude.

Toute personne qui aurait été victime d'une fraude est invitée à se rendre au poste de police de son quartier afin de déposer une plainte officielle.



SOURCES

SOURCES

Service de police de la Ville de Montréal
<https://www.spvm.qc.ca/fr/Aines/Fraude>

Sûreté du Québec
<https://www.sq.gouv.qc.ca/communiqués/lancement-du-mois-de-la-prevention-de-la-fraude/>

RÉDACTION ET MISE EN PAGE

Kathy Van Bronswyk, conseillère en développement communautaire, Poste de quartier 7, SPVM

Marilyn Séguin, Agente sociocommunautaire, Poste de quartier 7 SPVM

RÉVISION

AGISSEZ CONTRE LA FRAUDE

Partenaires

Comité interculturel du COSSL

Info-Crime Montréal

Arrondissement de Saint-Laurent

Service de police de la Ville de Montréal- Poste de quartier 7

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL

Roxanne Bourgault, Cari Saint-Laurent

Clara El Mestikawy, Comité interculturel du COSSL

Isabelle Gervais, Au cœur de l'enfance

Arina Grigorescu, Centre des femmes de Saint-Laurent

Djakaridja Koné, Centre ABC

Jean Touchette, Info-Crime Montréal

Kadiétou Savadogo, Centre communautaire Bon Courage

Marilyn Séguin, Poste de quartier 7 SPVM

Kathy Van Bronswyk Poste de quartier 7 SPVM